
L'objectif ministériel est de finaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) dans les administrations de Bercy, au plus tard le 31/12/2009. Pour autant, le document unique a vocation à évoluer et être enrichi au fil des événements qui influent sur les conditions de travail. Ainsi, un DU jugé « insuffisant » en 2009 pourra être corrigé et amélioré en 2010, 2011, etc.... [pour lire la suite cliquez ici \(site de la fédération des Finances\)](#)

Public: [DUERP](#)

[Fiches Techniques / Argumentaires](#)

- [-A](#)
- [+A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
